



DORÉNAVANT, TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS SE TRIENT !

Objet : Évolution des consignes de tri, c'est plus simple !

Madame, Monsieur, Cher(e) usager(e),

Le SYMCTOM, depuis sa création en 2005, cherche en permanence à progresser sur la voie du recyclage de nos déchets ménagers.

Avec votre aide, nos performances n'ont cessé de s'améliorer dans le temps mais elles restent très perfectibles. C'est dans cet objectif qu'un nouveau pallier va être prochainement franchi avec la simplification du geste de tri :

À compter du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages se trient !

C'est un emballage ? Si la réponse est oui, alors je le mets dans mon sac jaune, qu'il soit en plastique, en papier, en cartonnelle ou en métal.

Sans les imbriquer, inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

Seuls les emballages en verre sont à déposer sur les points d'apports volontaires dédiés, tous comme les cartons bruns et les plastiques volumineux qui doivent être amenés en déchèterie.

Vous trouverez ces nouvelles consignes dans le Mémo Tri joint, ainsi que dans le dernier numéro du journal du SYMCTOM, ou sur notre site internet.

D'autre part, et dans le but de continuer à améliorer nos performances afin de contenir au mieux les augmentations liées aux coûts de gestion de nos déchets, les élus de la collectivité ont fait le choix d'instaurer la Redevance Incitative (RI) comme nouveau mode de financement du service.

Le basculement vers la RI est programmé au 1^{er} janvier 2025, vous recevrez les informations sur ce nouveau système tout au long de sa mise en œuvre au cours des deux prochaines années.

L'ensemble des élus et des services du SYMCTOM vous remercient par avance pour votre implication et votre participation à œuvrer pour une gestion des déchets ménagers toujours plus respectueuse de l'environnement.

Très cordialement,

Le Président, Michel LIAUDOIS

